



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

N°23-2023

Décision Modificative N°2 du budget 2023

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Vendredi 8 septembre 2023 à 17 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville) en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 1^{er} septembre 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BRAUD

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie (en visioconférence)
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

Membre suppléant :

M. Hervé LE GENDRE	Conseiller municipal - Ville de SAINT-LO
--------------------	--

EXCUSÉS :

Membres titulaires :

M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô, représentée par M. Hervé LE GENDRE, membre suppléant

Décision Modificative N°2 du budget 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales prévoyant que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par le comité syndical ;

Vu la délibération n°07-2023 du 20 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023 du SMPH ;

Vu la délibération n°15-2023 du 19 juin 2023 relative au vote de la Décision Modificative n°1 ;

Considérant le rapport de séance du 8 septembre 2023 avec les propositions de dépenses et recettes nouvelles ou les mouvements de crédits liés à des ajustements de prévisions budgétaires, tant sur les montants que sur l'imputation, en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres participants,

vote favorablement la décision modificative n°2 du budget 2023, comme suit :

		DM 2			
		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 - Charges de personnel					
6218	Autre personnel extérieur	- 10 100,00			
6417	Rémunération des apprentis	8 400,00			
6419	Remb. sur rémunération de personnels		8 381,77		
6479	Remb. sur autres charges sociales		4 745,60		
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles					
673	Titres annulés	1 700,00			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 951,40			
678	Autres charges exceptionnelles	124 638,28			
Chapitre 68 - dotation aux amortissements et provisions					
6875	risques et charges exceptionnels	15 000,00			
Chapitre 77 - Produits exceptionnels					
7788	Produits exceptionnels divers		2 528,54		
Opérations d'ordre					
6811	Dot. aux amortissements des immo.	103,50			
777	Quote part des subv. d'inv. transférée au CR		91,05		
139148	Subv. d'inv. transférée au CR			91,05	
28158	Autres installations				63,70
28184	Mobilier				39,80
TOTAL		171 693,18	15 746,96	91,05	103,50

La décision modificative n°2 se porte donc en fonctionnement à 171 693.18€ en dépenses et à 15 746.96€ en recettes, financée par le suréquilibre voté lors du budget primitif ; en investissement, elle est de 91,05€ en dépenses et de 103,50€ en recettes.

	Total voté avant DM2		DM 2		Total voté après DM2	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 719 469,93	1 719 469,93	91,05	103,50	1 719 469,93	1 719 469,93
FONCTIONNEMENT	2 778 087,84	5 031 574,40	171 693,18	15 746,96	2 949 781,02	5 047 321,36

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

